

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Annick Valentine](#)

<https://www.cadre21.org/membres/00da5f1e2b79769085ce251c>

Date d'obtention : 2022-11-11 22:15:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parle a la personne concernee
Evaluer la situation a l'aide de la trousse
Impulsive ou malveillant
Confisquer le cell ou tout autre appareil
Referer aux autorites

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La situation debute de facon tres innocente et peut avoir des repercussion assez troublante pour les personnes impliquees.
Perte de controle du materiel et de la distribution
Situation pas evidente a gerer lorsque la plainte viens d'une personne externe.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Avoir la collaboration de tout les parties et faire la saisi du materiel.
Intervenir sur quelque-chose que nous ne pouvons pas voir (preuve) par contre je comprends a 100% le pourquoi.
A l'ecole c'est l'enfer, les jeunes ne veulent que l'on confisque leurs cell.